

# Le stationnement délégué au privé pour trente-deux ans

**CONSEIL** Omniparc choisi hier après trois ans de procédure. Deux nouveaux parcs à l'horizon

C'est probablement le dernier gros projet concrétisé par l'équipe d'Arthur Paecht avant les prochaines échéances électorales. La longue procédure de délégation du service public du stationnement à une société privée, dont le principe avait été adopté dès décembre 2004, est arrivée à son terme hier matin. Omniparc a été choisi comme délégataire avec vingt-huit voix favorables, onze contre et une abstention.

Prédisant de nombreuses demandes d'intervention sur ce sujet brûlant qui attisait déjà toutes les passions lors de la précédente campagne électorale, le maire a choisi d'emblée de reporter la question au dernier rang de l'ordre du jour. Et sacrifiant l'heure du déjeuner, le conseil a, en effet, siégé sur ce seul sujet pendant deux heures et demie.

Difficile pour autant de parler de débat, tant Arthur Paecht, avec une méthode éprouvée, sait éviter les joutes verbales lorsqu'il le souhaite. Les élus, de l'opposition comme de la

majorité, se sont ainsi successivement exprimés calmement et longuement au micro, sans être interrompus.



**Marc Vuillemot, un opposant « constructif » selon le maire.**

Dans l'ordre Marc Vuillemot (PS) a le premier développé ses arguments contre une délégation globale du stationnement (voir notre édition d'hier) et pour le maintien d'une zone bleue. Francisque Luminet (PC) s'est ensuite lancé dans un prévisible plaidoyer pour « les deux roues sans mo-



**La délégation du service public du stationnement a fait l'objet d'une belle présentation sur écran. Ici, le profil des futurs horodateurs.**

teur». Un sujet sur lequel il sera, par la suite, soutenu par l'adjointe Florence Cyrulnik et par Guillaume Capobianco, qui n'a pas tari d'éloges sur les choix de l'actuelle municipalité avant de finalement s'abstenir.

Avec son habituelle indignation teintée d'irritation, Nathalie Bicaïs (UDF-Modem) a considéré « excessif » de déléguer autant de places de stationnement (plus de 2300). Et qualifié « d'énorme » le nombre d'emplacements sur la voie publique (950), tout comme la durée de la délégation de service public (trente-deux ans).

Dans la majorité, Serge Daninos, adjoint au commerce, a tenu à préciser que des emplacements seraient réservés pour les camions du marché dans les futurs parkings. Il a par ailleurs vivement suggéré aux commerçants seynois, à l'instar de leurs voisins toulonnais, à acheter des

places pour leurs clients.

Au final, Arthur Paecht a pris le temps de répondre à toutes les inquiétudes soulevées et questions formulées au cours d'un long monologue, s'adressant tour à tour aux divers intervenants. L'occasion pour le maire de développer une dernière fois tous les tenants et aboutissants de ce lourd dossier qu'il estimait plus « courageux » de clore avant la fin du mandat. Sans surprise, les dix élus d'opposition présents ou représentés<sup>(1)</sup> ont voté contre la délégation de service public pour la gestion du stationnement. Ainsi que l'adjointe Florence Cyrulnik.

**A. T.**

1- Pascale Soual, Nathalie Bicaïs, Francisque Luminet, Charly Bot, Solange Andrieu, Sylvie Guérin, Marc Vuillemot, Jean-Luc Bruno, Raphaëlle Leguen, Michel Giannetti.

## Pourquoi Omniparc a été choisi

Trois candidats avaient déposé une offre pour la gestion du stationnement. Omniparc, filiale de Eiffage (société déjà impliquée dans divers chantiers à La Seyne), l'a emporté face à Q Park France et Sogeparc CGST (groupe Vinci).

Parmi les critères qui ont été déterminants, on retiendra: un nombre global de 1388 places en parcs (contre 1235 et 1381), l'absence de demande de compensation financière pour la construction d'un parking sur le site des anciens chantiers, une redevance versée à la ville de 50000 euros par an non conditionnée à la réalisation d'un objectif de recettes (contrairement aux deux autres), ou encore la proposition d'un tarif mensuel résidents à 25 euros par mois (comme Vinci, alors que Q Park proposait 75 euros).



**Une délégation « excessive » selon Nathalie Bicaïs.**

(Photos Dominique Leriche)

## Florence Cyrulnik se distingue encore

**Cette fois-ci, elle a voté contre.**

Florence Cyrulnik, deuxième adjointe, se désolidarise un peu plus à chaque séance de la majorité municipale. Hier encore, elle a multiplié les remarques pertinentes, pointant du doigt des détails qui peuvent avoir leur importance, comme lors du vote du compte administratif. Elle a notamment dénoncé « les emplacements réservés à la police municipale bien qu'on lui ait acheté un garage », « la voie publique occupée par les baraques des promoteurs » ou encore le passage de 18 heures à 19 heures de la fin du stationnement payant.

